

ASSEMBLEE GENERALE D'ETE

PROCES-VERBAL

Réunion du samedi 22 juin 2024

Présidence: M. Patrick BEL ABBES

<u>Assistent</u>: MM. Patrick BEL ABBES, Thierry BALLAND, Christophe BELLARD, Patrick GRECO, Grégory LA CARIA, Jean-Maurice VALET, Pierre VALENSI, Mehdi AABID, Joël GRISONI

Mr Eric BORGHINI Président de la Ligue Méditerranée,

Mme Isabelle MORINEAU, Déléguée aux Sports du Département 04

Mr René VILLARD Maire de Château-Arnoux Saint-Auban

M. Bernard JULIEN, adjoint aux sports de la ville de Château-Arnoux Saint-Auban

Mr Julien MARTELLINI, Président de l'ESMD

La séance est ouverte à 9h45.

Ouverture de l'Assemblée par M. Thierry BALLAND, Secrétaire Général

« Bonjour à toutes et à tous,

Mesdames, Messieurs les présidents des clubs ; Mesdames Messieurs les représentants des clubs et du Comité de Direction du District ; Monsieur le Président de la Ligue Méditerranée, Madame et Messieurs les élus, au nom du District des Alpes je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée générale du 22 juin 2024.

Je me permets de vous rappeler pour le bon déroulement de notre assemblée qu'il y aura à la fois une assemblée élective, une assemblée générale extraordinaire pour la modification des statuts et une assemblée générale ordinaire.

Nous passons à l'appel délégué comme vous avez tous émargé je vais vous dispenser de l'appel nominal des clubs

Liste des votants:

US VEYNES - EP MANOSQUE - SISTERON FC - AS FORCALQUIER - US LES MEES - SC VINON - CA DIGNE - ORAISON SP - LARAGNE S - AS EMBRUN - FC VOLONNE - L'ARGENTIERE S -

BARCELONNETTE - ST CREPIN ES - FC LE BRUSQUET - USCA PEIPIN - FC MISON - USB SEYNE LES ALPES - LA ROCHE S - CO ST MARTIN - ES BANON - FC LA SAULCE - US AIGLUN - AS DAUPHIN - A.F. CHAMPSAUR VALGAUDEMAR - O. BRIANCON SERRE CHEVALIER - ACADEMIE SPORTIVE DES ALPES - A.S. VALENSOLE GREOUX - ENTENTE SPORTIVE MOYENNE DURANCE - L'AVANCE FC - MVR - ASF TALLARD - GAP FOOT 05 - FC MALIJAI - AFC STE TULLE PIERREVERT - FUTSAL DIGNOIS - US VIVO 04 - RIBIERS - FC CERESTE REILLANNE - ASL DIGNE

40 clubs présents ou représentés sur 41 totalisant 148 voix, sur 149, le quorum étant atteint : 99,33 %, cette assemblée peut valablement se tenir et délibérer, l'assemblée est déclarée ouverte.

Avant de commencer les grands points de l'ordre du jour je vous propose de rendre hommage à ceux et celles qui nous ont quitté lors de cette saison et je vous invite donc à observer ensemble un moment de recueillement. Merci pour eux

Nous allons faire un test des boîtiers je vous demande donc de les allumer et de répondre à la question qui va s'afficher sur écran la question est qui sera le vainqueur du match de ce soir Roumanie Belgique

Le vote est ouvert

Réponse	Pourcentage
1/Belgique	81.1 %
2/ROUMANIE	18.9%
Participants enregistrés	40
Votes reçus	37

Le vote semble être concluant, je vous remercie et je passe la parole au Président, Patrick BEL ABBES ».

Discours de M. Patrick BEL ABBES

Monsieur René Villard, maire de Château Arnoux,

Monsieur Bernard Julien, adjoint aux sports

Monsieur Julien Martellini, cher Julien Président de L'USMD

Madame Isabelle MORINEAUD, chère Isabelle, conseillère départementale

M Eric Borghini, Cher Eric, Président de la LMF,

Mesdames, Messieurs les Présidents des clubs ou leurs représentants,

Mesdames et Messieurs, chers amis,

« Au nom du district des Alpes, nous vous souhaitons la bienvenue à cette Assemblée générale du 22 juin 2024.

Je tiens à remercier tout particulièrement M le maire, et Julien Martellini, pour avoir mis à notre disposition cette magnifique salle.

Aujourd'hui nous allons procéder à l'élection d'un nouveau comité directeur ainsi qu'à des modifications de textes que nous allons vous soumettre.

De nouveaux membres nous ont rejoint et apporterons j'en suis sûr, leurs expériences sur différents sujets. Je remercie sincèrement tous les anciens membres qui ne poursuivent pas l'aventure.

Cette Assemblée Générale mettra fin à notre première mandature qui s'est toujours effectuée dans l'échange avec vous les clubs. Nous avons connu les affres de la pandémie. Ensemble, nous avons modifié des textes qui tiennent compte de la ruralité de notre territoire.

Nous avons mis en avant le football des jeunes en nous appuyant sur le recrutement de techniciens hors pair pour un district comme le nôtre.

Il y aura un été chargé au niveau des compétitions internationales avec l'Euro en Allemagne, les Jeux Olympiques avec nos deux équipes et pour la première fois une équipe de France en phase finale de la Coupe du Monde Futsal avec des perspectives de beaux parcours voire de victoire finale.

Cette saison 2024 touche à sa fin et je souhaitais revenir avec vous sur un certain nombre d'échéances et d'évènements qui ont agrémenté le travail des bénévoles de vos clubs et de votre instance

Sur le plan sportif, nous tenons à féliciter les clubs de l'US MEENE pour son accession en R2, Manosque pour son maintien en R2, nous aurons donc 3 équipes en Régional sénior avec Gap en R3.

Nous félicitons également les clubs de Gap champion District 2 et Manosque Champion en District 3.

Félicitations aux équipes de Gap U18 et U16, GJDV U14, EP Manosque (féminines), MVR Football (Futsal) champion dans leurs compétitions respectives.

Bravo également aux clubs vainqueurs des différentes coupes des alpes qui se sont très bien déroulées à Veynes le 1 juin.

Comment ne pas revenir sur les 40 ans de de votre district, où nous avons passé, aux dires des invites, une excellente soirée. Merci Olive Sandy, Benji et Killian pour le temps consacré à cette fête.

Toutes ces satisfactions sportives et humaines en doivent pas occulter quelques évènements qui ne facilitent pas le travail qui est effectué dans vos clubs. Oui, je vais vous parler d'un point qui me tient à cœur : les mauvais comportements sur et en dehors de nos terrains.

Il semblerait que le nombre de dossiers disciplinaires soit en forte augmentation cette saison. Ce chemin emprunté par certaines personnes ne peut pas être le nôtre aujourd'hui!

C'est en ce sens, que nous avons signé avec le parquet de Gap une convention contre la violence le 5 mai à Gap lors de la finale régionale U13 Pitch.

Je tiens à rendre hommage à l'ensemble des salariés, des bénévoles et des élus de votre District avec une attention particulière à nos salariés (merci à Sylvie, Fabienne, Nadège, Sandy, Benjamin, Killian, Pierre Yves, Fabien).

Voilà Mesdames, Messieurs les Présidents et Délégués de cette Assemblée, Chers Amis, les quelques mots que je voulais vous transmettre en ouverture de nos travaux. Soyez assurés de mon total engagement, et sachez qu'avec l'ensemble de mon équipe, nous sommes à votre écoute pour vous accompagner chaque fois que cela est nécessaire.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne Assemblée Générale. »

Intervention des personnalités

Le Président, donne la parole à M. René VILLARD Maire de Château-Arnoux Saint-Auban : « je ne vais pas être très long car je sais que vous avez un programme très chargé. Je suis heureux de vous accueillir à château-arnoux c'est très important pour nous d'avoir cette assemblée générale ici. Monsieur le Président, Monsieur BEL ABBES, merci. Monsieur le Président de la Ligue, Monsieur Borghini, merci Isabelle d'être présente, merci à mon adjoint aux sports, Bernard Julien, merci à Julien Martellini dont le club est très important sur la commune et pour le travail qu'il fait. J'ai regardé ce matin votre site, je vois que le District représente plus de 7 000 licenciés et a plus de 40 clubs, c'est une grosse structure, c'est quelque chose d'important. On voit bien

aujourd'hui que si les bénévoles n'étaient pas là les clubs ne pourraient pas fonctionner. Je demande toutes les années à mes associations de faire un bilan par rapport aux bénévoles, si on n'avait pas les bénévoles aujourd'hui les clubs ne pourraient pas fonctionner, donc moi, je veux vous dire un grand merci à vous tous parce que si les minots peuvent faire du foot le dimanche c'est grâce à vous tous, grâce aux bénévoles, donc un grand merci pour le travail que vous faites tout au long de l'année et je vous souhaite une très bonne assemblée générale ».

Monsieur Julien MARTELLINI: « Bonjour à toutes et à tous je complèterai simplement les propos de Monsieur le Maire, et pour rebondir sur ce que disait Patrick l'Entente Sportive Moyenne Durance a fusionné avec l'US MEENNE. Ça fait 10 ans que nous étions en entente et en groupement jeunes. Dès la rentrée ça sera plus que l'USMD qui regroupera ces 2 entités; donc voilà, c'est une suite logique des travaux, c'est une nouvelle étape pour nous. Le projet, c'était le nôtre, mais on espère que la suite sera tout aussi bien, en tout cas on remercie le district pour son soutien dans les différentes étapes de cette organisation, je vous remercie aussi d'avoir choisi la commune. Bonne Assemblée Générale à tous ».

Madame Isabelle MORINEAU déléguée aux Sports du Département : « Je suis très heureuse d'être ici avec vous. Vous savez que chaque fois que je suis invitée j'essaie de venir car je suis toujours très bien accueillie. Les 40 ans c'était une belle fête. Comme l'a souligné Monsieur le Maire, je remercie tous les bénévoles car aujourd'hui c'est compliqué, il y a beaucoup de charges administratives, le bénévole doit être professionnel donc c'est très compliqué. Je remercie toutes les personnes pour le sport, la culture, le social, qui font du bénévolat parce que sans vous il n'y aurait rien. Il est vrai que le district de foot fonctionne très bien, vous avez beaucoup aidé quand on a fait le projet bouge ton regard sur la différence avec lequel le FC MALIJAI a participé. Je voudrais vous remercier et je vous souhaite une très bonne Assemblée Générale ».

Monsieur Eric BORGHINI, Président de la Ligue Méditerranée : « Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, Madame la Conseillère, Cher Président, Cher Vice-Président de la Ligue, Patrick. C'est avec un immense plaisir que je reviens Dans les Alpes pour participer à l'Assemblée Générale. Je dis, je reviens, c'est tout simplement parce que j'étais sur vos terres à Manosque en début de saison en octobre dernier lors des festivités des 40 ans du district avec la présence de nombreuses personnalités. 4 décennies pour votre instance départementale qui se porte bien. Le District des Alpes fait ainsi plus que jamais partie intégrante de notre Ligue et son importance est prépondérante même si le nombre de licenciés et de clubs et forcément limité par les caractéristiques géographiques, ce qui n'empêche pas de développer et de faire des actions sur votre territoire à dominante rurale, ouvert plus que jamais à l'action, et c'est grâce à vous les clubs, votre engagement sans faille, à vos opérations ayant pour principale finalité le recrutement de bénévoles, de dirigeants, d'arbitres que nous le devons sans oublier bien sûr les joueurs que vous incitez à pratiquer comme viennent de le démontrer les différentes manifestations liée à la journée nationale les débutants. Je voudrais vous dire, La Ligue la Méditerranée a connu un pic de licenciés puisque nous atteignons le nombre de 1 350 528 licences, soit une hausse de plus de 9% par rapport à la saison dernière et sur ce nombre total de licenciés nous avons 1 488 féminines soit 10% de l'effectif, c'est tout à fait considérable ; pareil pour le nombre d'arbitres 1 303 arbitre sur notre territoire une hausse de 3,69% par rapport à l'année dernière. Sachez que ce chiffre n'a été atteint que 3 fois lors des 20 dernières années. Bien entendu je pourrais continuer à vous lire les statistiques. Nous avons vraiment de très bons résultats sportifs à l'image notre record du nombre de licenciés, les performances de nos clubs régionaux dans les différentes compétitions nationales sont historiques avec la montée du club de Martigues en Ligue 2 après une saison magnifique, également la montée d'Aubagne en championnat National, sans oublier les féminines et les jeunes, ce qui prouve la qualité de notre football régional et le travail accompli au sein des clubs pour la formation de nos jeunes licenciés. Puisque l'on est aux félicitations de club, je tiens à saluer comme il se doit là la performance des minots de l'OM qui se sont imposés 4 à 1 en finale de la Coupe Gambardella face aux licenciés de Rennes, Coupe qu'elle remporte pour la 2ème fois. Je voudrais également souligner le la couleur bleue qui sera très prégnante sur notre territoire puisque grâce aux JO nous allons accueillir sur notre territoire 16 matchs du tournoi Olympique 10 à Marseille, 6 à Nice et nous aurons la chance d'accueillir de nombreuses rencontres et on espère ainsi les 3 matches de l'équipe de France football de Thierry Henri qui seront programmés en juillet au Vélodrome. Tout au long de la saison vous avez réussi à attirer l'attention en faisant preuve d'initiative à l'image du Club des Dirigeantes Alpines réuni à Sisteron ; le futsal des neiges pendant l'hiver pour les jeunes et les opérations de l'Amicale des Alpes qui est relancée. A ce propos, permettez-moi de féliciter votre Conseiller Technique Départemental que nous avons régionalisé, Fabien Mercadal revenu cette saison sur ses terres de cœur après une belle période d'entraîneur au niveau nationale. Je sais qu'il est partout dans vos 2 départements, c'est un membre très actif au niveau de l'amicale forte de plus de 100 membres en quelques mois seulement et qui a notamment accueilli l'entraîneur national U 17 José Alcocer Alpin lui aussi. Quant à nous, Ligue Méditerranée, nous avons eu l'opportunité de nous rendre sur votre territoire à plusieurs reprises et avec plaisir pour 2 étapes du LMF Tour: à Vinon sur Verdon, vainqueur régional du challenge PEF et à château-Arnoux-Saint-Auban ou nous sommes réunis aujourd'hui sans oublier bien sûr la finale Régionale U13 Pitch, remarquablement organisée par le GAP FOOT 05. Pardonnez-moi de ne pas pouvoir tout citer, mais vous voyez, les Alpes ont marqué l'édition 2024 a plusieurs titres. Voilà ce que je voulais vous dire. Bien sûr l'actualité sportive est portée sur votre Assemblée Générale élective, un moment important de la mandature pour représenter le football Alpin pour les 4 prochaines années, mais ce sont avant tout les différentes opérations qui forgent la crédibilité des femmes et des hommes qui animent le territoire. C'est sur le terrain que l'on fait ses preuves et vous l'avez remarquablement démontré bonne Assemblée Générale à toutes et à tous ».

Le Président, Patrick BEL ABBES reprend la parole : « merci pour tous ces mots et ces encouragements, Thierry nous allons passer à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 décembre 2023 ».

Le Secrétaire Général : « je vous demanderai d'être à vos boîtiers, le vote est ouvert :

Réponse	Pourcentage
1/Pour	97.4 %
2/Contre	2.6 %
Participants enregistrés	40
Votes reçus	38

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du District du 17 décembre 2022 est approuvé.

Elections du Comité de Direction 2024/2028

Nous allons passer maintenant à l'élection du Comité de Direction, moment fort, vous voyez la liste, je ne vais pas citer tout le monde, je crois que le Président le fera après.

Nous allons passer au vote :

Réponse	Pourcentage
1/Pour	100 %
2/Contre	0 %
Participants enregistrés	40
Votes reçus	39

Un beau score merci beaucoup pour votre confiance et félicitations aux membres de ce nouveau Comité de Direction avec une mention particulière évidemment pour les nouvelles les nouveaux venus ».

	NOM	Prénom	N° de licence
Président N°1	BEL ABBES	Patrick	1730063306
N°2	LATIL	Emmanuelle	2543563678
Secrétaire Général N°3	BALLAND	Thierry	1799621829
Trésorier N°4	LUCHARD	David	1799621983
Arbitre N°5	LA CARIA	Grégory	1731011147
Educateur N°6	BELLARD	Christophe	1796231999
Femme N°7	CHARRUET	Sophie	2543449866
Médecin N°8	SCOLA	Franck	9604179656
N°9	BERLAND	Thierry	1730061511
N°10	AIT YAYHA	Saddik	1726232198
N°11	MARGARIT	Nadine	9603879555
N°12	DOMINICI	Guillaume	1726233100
N°13	VALET	Jean-Maurice	1730061545
N°14	GRISONI	Joël	1726245836
N°15	AMOUREUX	Olivier	1720314373
N°16	SIBON	Sophie	9603390591
N°17	AABID	Mehdi	1766227687
N°18	MARTELLINI	Julien	1731052121
N°19	GRECO	Patrick	2543058467
N°20	ESPERON	Sandrine	9604241146

Nous allons enchaîner pour l'élection de la délégation du district pour l'assemblée générale de la Ligue Méditerranée avec 2 sièges à pourvoir, le vote est ouvert

Patrick BEL ABBES et son suppléant Julien MARTELLINI

Réponse	Pourcentage
1/Pour	100 %
2/Contre	0 %
Participants enregistrés	40
Votes reçus	34

Thierry BALLAND ne son suppléant Mehdi AABID

Réponse	Pourcentage
1/Pour	92.1 %
2/Contre	7.9 %
Participants enregistrés	40
Votes reçus	38

Merci encore une fois ? merci de votre confiance ? j'appelle les membres du Comité directeur nouvellement élu pour venir se présenter

Patrick BEL ABBES prend la parole : « je suis vraiment très émue parce que je m'attendais pas du tout à un tel score, merci infiniment, merci beaucoup, c'est vrai qu'il y a 4 ans quand on s'est lancé dans le projet on découvrait beaucoup de choses, on a essayé d'être vraiment dans l'échange avec vous, je pense que ça a marché parce que quand on voit les résultats qu'on fait! On continuera, vous le savez les réunions de secteur sont très importantes pour nous pour avoir des échanges avec vous. Encore une, fois sachez que le président sera toujours près de vous. Sans vous les clubs y n'y aurait pas de district. Merci encore. Nous allons passer à la présentation du budget prévisionnel, David LUCHARD, notre Trésorier étant absent, c'est Chloé du Cabinet A2A qui vous en fait la présentation ».

Présentation du Budget Prévisionnel 2024/2025

« Bonjour à tous, tout d'abord sachez que je suis navré de ne pouvoir être des vôtres pour cette belle Assemblée de clôture d'une saison encore très riche pour le District, mais étant témoin de mariage ce jour, vous comprendrez je n'en doute pas mon sens des priorités!

Sur le plan de la saison écoulée, vous connaîtrez évidemment les chiffres définitifs comme chaque année lors de la prochaine AG d'Hiver, mais soyez certains que les finances du District se portent toujours bien avec une gestion saine et efficace. Je remercie d'ailleurs le cabinet A2A, Mr Laksiri, Chloé mais aussi notre équipe autour de Sylvie pour leur travail en ce sens!

Le budget prévisionnel a été préparé avec soin, et ses principaux postes seront les suivants :

- En termes de Produits, le poste majeur reste évidemment celui des Subventions d'Exploitation, les soutiens de nos instances et collectivités étant totalement indispensables au fonctionnement du football Alpin. Il totalise 146 000 Euros de subventions attendues
- Le poste Amende et Dossiers disciplinaires est estimé à 75 320 Euros, et comme je

sais que l'on m'en a déjà fait la remarque, sachez que c'est une estimation statistique, et que nous avons aucune raison d'espérer qu'il y ait beaucoup de dossiers et amendes, s'il devait être moins élevé le football alpin ne s'en porterait que mieux et nous trouverons toujours financièrement des compensations par les partenariats par exemple!

- On retrouve ensuite pour 43 000 Euros les engagements de clubs, les remboursements de formation et les aides à l'apprentissage
- Enfin, les cotisations Ligue et District avec les Ristournes sur Licences représentent 36 000 Euros, le sponsoring se développe, mais toujours doucement notamment dans la conjoncture et le contexte fort compliqué que vous connaissez tous, pour 12 000 Euros, les Dons (Qui ne sont pas des dons numéraires mais représentent la renonciation de bénévoles à des remboursements de frais) s'élèvent à 17 000 Euros et les avis de démissions à 7 000 Euros
- Sur le plan des charges, le poste principal, et nous en sommes fiers, est celui des charges de personnel, puisque le District a bien développé depuis cette mandature l'emploi et fait travailler une belle équipe aujourd'hui, pour un coût estimé à 148 000 Euros auxquels s'ajoutent 20 000 Euros de frais de personnel détaché de l'extérieur
- Autre point important et positif, les actions techniques et de développement représentent aujourd'hui une dépense de 30 000 Euros estimée, ce qui démontre la volonté du district de les renforcer
- On retrouve ensuite tous les frais de fonctionnement, à savoir les déplacements des officiels et élus, pour 26 000 Euros, les frais de réception et représentation pour 14 000 Euros, Les Cotisations aux organismes sportifs pour 10 000 euros? les frais de téléphone et envois postaux pour 10 000 Euros, les achats de petits équipements pour 6 500 Euros et les honoraires comptables et frais d'assurance, chacun pour 6 000 Euros notamment.
- Les achats d'équipement, utilisés par exemple sur les évènements organisés par le District comme les finales de Coupe récemment, sont estimés à 15 500 Euros
- On retrouve enfin les dotations aux amortissements (Charges non décaissées qui représente la perte de valeur des investissements et véhicules année après année) pour une estimation à 20 000 Euros.

Ce budget présente donc un équilibre à hauteur de 338 320 Euros de charges et de produits.

Je vous remercie tous pour votre attention, en espérant que vous me donnerez l'occasion de vous retrouver pour une nouvelle mandature dès la saison prochaine, et soyez fier de votre investissement et votre implication auprès de vos clubs et de vos footballeuses et footballeurs! Belle journée à vous tous!

Les clubs ne posant pas de questions, le budget prévisionnel est soumis aux votes :

Réponse	Pourcentage
1/Pour	97.4 %
2/Contre	2.6 %
Participants enregistrés	40
Votes reçus	39

Le Secrétaire Général prend la parole : « le budget prévisionnel est adopté. Merci encore pour ce vote de confiance, nous allons maintenant passer à l'Assemblée Générale Extraordinaire pour la modification d'un article des statuts. Vous avez tous reçus les différents textes : les nouveaux et ceux qui sont modifiés. Je ne vais pas les reprendre aujourd'hui car il y en a beaucoup. Bien entendu si vous avez des questions n'hésitez pas à les poser ».

DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL

BUDGET PREVISIONNEL 2024/2025			
CHARGES		PRODUITS	
Achats d'équipements	15 500.00	Avis de démissions	7 000,00
Achats		Ventes billets-brochures-livres	500,00
		Partenariat	12 000,00
Electricité	2 000,00	Ventes	19 500,00
Mobilier de bureau, carburant, et petit éq.	6 500,00		
Fleurs couronnes cadeaux	150,00	Dossier disciplinaire et amendes	75 320,00
Fournitures de bureau	3 100,00		
Achat documentation	1 020,00		
Achats et charges externes	12 770,00	Autres produits	75 320,00
Locations	1 800,00	Dons bénévoles	17 000,00
Entretien, Maintenance	5 100,00	Tournois	
Assurances	6 000,00	Produits prestations services	17 000,00
Cotisations Organismes sportifs	10 000,00		12 000 00
Frais bancaires Services extérieurs	250,00	Cotisations FFF Ligue District Ristournes s./ licences	12 000,00 24 000,00
	25 150,00	Produits activités annexes	36 000,00
Honoraires	6 600,00		
Affranchissements, Téléphone		Subvention Fédération+ ind. Préfo	31 000,00
Déplacements des Commissions	26 000,00	Subvention Ligue	52 000,00
Personnel extérieur		Subvention ANS projet sportif fédéral	16 000,00
Réception, représentation		Subvention Département 04	10 000,00
Marketing & communication publicité	2 300,00	Subvention Département 05	17 000,00
Autres services extèrieurs	78 900,00		
	76 900,00	Subventions autres	20 000,00
Formation professionnelle	2 000,00		146 000,00
I omaton professionnene	2 000,00	Subtentions a exploitation	110 000,00
Frais d'organisation des Compétitions	5 000,00	Engagements Et Redev. compétitions	25 000,00
Action technique & développement	30 000,00	Formations et stages	5 000,00
Organisation du District	37 000,00	Formation apprentissage	13 000,00
Taxes sur les salaires	0,00	Compétitions	43 000,00
Impôts et taxes	0,00		
Démonérations de Bosses	120,000,00	Donada ita finanzaiana	1 500 00
Rémunérations du Personnel		Produits financiers	1 500,00
Charges sociales Variation congés payés et charges	28 000,00	Produits financiers	1 500,00
Frais de personnel	148 000,00	r rouaits findituers	1 300,00
1	2.2.200,00	Reprises sur provision	
Interet des emprunts			
Interet des emprunts	0,00	Produits exceptionnels	0,00
Charges exceptionnelles sur opérations de ge			
Actions imprevues	3 000,00	1	
Charges exceptionnelles	3 000,00		
f			
Amortissement Dotations amortissement et provisions	20 000,00	1	
TOTAL CHARGES	338 320,00	TOTAL PRODUITS	338 320,00

Assemblée Générale Extraordinaire

STATUTS

15.2 - Attributions

Le Président représente le District dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux. Il a notamment qualité pour ester en justice en toute matière ou se porter partie civile au nom du District, tant en demande qu'en défense et former tous appels ou pourvois et tous autres recours. En cas de représentation en justice, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale. Il a également qualité pour transiger, avec l'aval du Comité de Direction.

II préside les Assemblées Générales, le Comité de Direction et le Bureau. II ordonnance les dépenses. II peut donner délégation dans les conditions qui sont fixées par le Règlement Intérieur ou par le règlement Financier Le Président délègue au/à la Directeur/trice sa mission d'ordonnancement des dépenses dans les limites du budget voté. Le Directeur a donc notamment à sa charge la signature des chèques, la possibilité d'effectuer des virements au nom du District et la recherche et la signature de subventions. Le Président délègue ainsi sa mission de gestion du personnel ainsi que du respect du budget voté par l'Assemblée Générale au Directeur. Cette délégation de pouvoir prend effet dès l'élection du Président et est en vigueur pour la durée du mandat, sauf en cas de changement de Directeur/trice. Il assure l'exécution des décisions du Comité de Direction et du Bureau et veille au fonctionnement du District.

Le Président ou son représentant peut assister à toutes les réunions des assemblées et instances élues ou nommées de tous les organismes constitués au sein du District.

« On passe au vote merci » :

Réponse	Pourcentage
1/Pour	97.3 %
2/Contre	2.7 %
Participants enregistrés	40
Votes reçus	37

La modification est adoptée.

Assemblée Générale Ordinaire

CRITERIUM U13

Je vous propose maintenant de passer à l'Assemblée Générale Ordinaire, les premières modifications concernent le Critérium U13, je donne la parole à Pierre-Yves BERNIER, CTD DAP: « on vous propose une modification du critérium U13 en lien avec les enjeux qu'il y a au niveau régional avec l'évolution du championnat U14 et de son accession. La Ligue a effectué un travail en amont avec les différents Districts, les représentants des commissions sportives, les conseillers techniques, les élus. L'accès en U14 et actuellement sur dossier cela fonctionne plus ou moins bien mais l'évolution est faite pour que ce soit la réussite sportive des enfants en U13 pour qui accèdent en

U14 tout en conservant certains critères. Ça nous contraint à vous proposer cette évolution. On vous a proposé 2 formules lors des réunions de secteur. Cette évolution a un impact sur la pratique au niveau des U13 (car accession générationnelle). C'est pourquoi nous vous proposons deux solutions. La solution à une D1 initiale à 10 équipes était le choix préférentiel des clubs alpins lors des réunions de secteur.

Si vous n'avez pas d'autres questions on passe au vote

Réponse	Pourcentage
1/Pour	97.4 %
2/Contre	2.6 %
Participants enregistrés	40
Votes reçus	39

Merci pour l'évolution et pour les enfants surtout ». La création de ce Critérium est adoptée.

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE

Thierry BALLAND reprend la parole et explique la création de ce challenge : « l'importance de ce challenge qu'on a souligné le président il y a eu cette année même si même si en fin de saison il y a eu une légère baisse des dossiers il est quand même nécessaire de de valoriser les bons comportements plutôt que le sanctionner les moins bons donc pour ce changement sportivité nous sommes calés sur ce qui se fait au niveau régional et nous avons trouvé ça intéressant donc nous vous proposons cette création qui valorisera les clubs qui font le plus de matchs et qui ont le moins de dossiers afin de pour les cas c'est très intéressant surtout pour ceux qui jouent le jeu et qui travaille et évidemment la lutte contre les incivilités et les mauvais comportements

Le vote est ouvert :

Réponse	Pourcentage
1/Pour	89.5 %
2/Contre	10.5 %
Participants enregistrés	40
Votes reçus	38

La création du Challenge de la Sportivité est adoptée.

STATUT DE L'EDUCATEUR

Je vous remercie je donne la parole à nouveau à Pierre-Yves : « c'est quelque chose qui existait, en partie disséminé dans nos règlements des championnats seniors, et notre objectif c'est qu'on puisse identifier un maximum d'éducateurs de chaque club. Dispositif qui déjà le permet notamment sur les tout petits car vous ne pouvez plus engager d'équipes sans identifier un éducateur (FAL), ça c'est une chose qui permet d'évoluer. Cela nous permet aussi d'avoir une vision sur les besoins de formation pour interagir avec le territoire et positionner des formations sur votre secteur. C'est un premier élément mais c'est un élément structurant pour l'ensemble de l'activité.

On vous propose cette organisation qui est basée sur le Statut de l'Educateur Régional et National en termes d'organisation du texte mais qui est adapté à nos niveaux pour nos catégories. Pour rappel nous avons déjà des obligations. Afin de permettre une évolution progressive des clubs, le projet présenté se fait sur 3 ans.

Vous pouvez voter :

Réponse	Pourcentage
1/Pour	89.5 %
2/Contre	10.5 %
Participants enregistrés	40
Votes reçus	38

Je vous remercie ». Le Statut de l'Educateur est adopté.

REGLEMENTS SPORTIFS

Thierry BALLAND, propose maintenant de passer aux modifications des règlements sportifs : « Je vous propose un vote global sur les quelques modifications que vous avez pu voir sur les documents qui vous ont été envoyés, ces modifications étaient notées en rouge.

ARTICLE 5 : Encouragement à la création d'équipes

1) Encouragement à la création d'équipe de Football Féminin Catégorie U11F

Tout Club qui, en début de saison, engagera une équipe U11F, pourra, si cette équipe participe aux rencontres « Football à 8», bénéficier d'un joueur ou d'une joueuse muté supplémentaire, dans l'équipe de District de son choix, dès le début de la phase automne des rencontres officielles de football à effectif réduit.

Ce muté supplémentaire ne pourra participer que dans les compétitions officielles du District et en aucun cas, dans les compétitions de la Ligue de la Méditerranée ou de la Fédération Française de Football.

A titre d'aide au développement du Football Féminin, une entente entre 2 Clubs sera acceptée ; toutefois, dans ce cas, un seul club pourra bénéficier du muté supplémentaire. Il appartient à l'Entente de désigner le Club bénéficiaire et d'en informer le District dans les délais prévus.

Les Clubs concernés devront faire connaître au District, avant le 1er octobre, l'équipe qui bénéficiera du muté supplémentaire.

La liste de ces Clubs sera officialisée par publication officielle, après décision du Comité de Direction.

Cette disposition n'est valable que pour la saison considérée.

Si l'équipe U11F cesse sa participation aux organisations du District, le Club sera privé de l'utilisation du muté supplémentaire, après décision du Comité de Direction.

2) Encouragement à la création d'équipes Seniors Futsal

Tout club, qui en début de saison, engagera une équipe FUTSAL, uniquement composée de SENIORS et VETERANS, pourra, si cette équipe participe aux rencontres FUTSAL organisées par le District des Alpes, bénéficier d'un joueur ou d'une joueuse muté supplémentaire maximum par club, dans l'équipe de District de son choix, dès le début de phase automne des rencontres officielles de FUTSAL. Ce muté supplémentaire ne pourra participer que dans les compétitions officielles du District et en aucun cas, dans les compétitions de la Ligue de la Méditerranée ou de la Fédération Française de Football.

A titre d'aide au développement du football FUTSAL, une entente entre 2 clubs sera acceptée ; toutefois dans ce cas, un seul club pourra bénéficier du MUTE supplémentaire. Il appartient à l'Entente de désigner le Club bénéficiaire et d'en informer le District dans les délais prévus ; en cas de non-désignation, ce sera le club qui dispose du plus grand nombre de licenciés dans le cadre de l'entente.

Les Clubs concernés devront faire connaître au District, le plus rapidement possible, l'équipe qui bénéficiera du MUTE supplémentaire. La liste de ces Clubs sera officialisée par publication au Bulletin Officiel, après décision du Comité de Direction.

Cette disposition n'est valable que pour la saison considérée.

Si l'équipe FUTSAL SENIOR cesse sa participation aux Organisations du District, le Club sera privé de l'utilisation du MUTE supplémentaire, dès la déclaration de non-participation.

3) Encouragement création équipe féminine au-dessus de la catégorie U11F

Le club qui engage une nouvelle équipe dans une des catégories supérieures à U11F, qu'elle participe à des compétitions uniquement féminines ou non, pourra, si cette équipe termine la saison, dans la compétition où elle a été engagée et si elle a été réengagée la saison suivante, bénéficier d'un joueur (ou d'une joueuse) muté(e) supplémentaire dans l'équipe de District de son choix désigné avant le début des compétitions. Cette attribution sera renouvelée uniquement si cette même équipe termine le championnat chaque saison, sans contrainte d'engagement d'une équipe nouvelle chaque fois. Tout forfait général (ou mise hors compétition) en cours de saison d'une équipe quelconque entraîne automatiquement l'annulation d'autoriser ce muté supplémentaire dès le moment où il (elle) a été enregistré(e).

ARTICLE 10: JOUEURS CHANGEANT D'EQUIPE AU SEIN D'UN CLUB

L'article 167 des Règlements Généraux fixe les modalités autorisant les joueurs des équipes premières à opérer dans les équipes inférieures disputant une compétition Nationale ou Régionale. Il s'agit en l'occurrence des équipes engagées en N1, N2, N3 et des équipes engagées en R1, R2 et des équipes de jeunes disputant les Championnats organisés par la Fédération et par la Ligue.

EN DISTRICT:

- 1 Ne peut participer à un match de compétition organisé par le District (DISTRICT 1. Et au-dessous, jeunes compris), le joueur qui a pris part à la dernière rencontre disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsqu'elle ne joue pas la veille, le même jour ou le lendemain un match officiel. Sauf en coupe robert GAGE ce joueur sera autorisé à évoluer dans la compétition ou il évoluait avant cette rencontre)
- 2 Par ailleurs, les équipes disputant les épreuves officielles du District (Seniors et Jeunes) ne pourront comporter au cours des CINQ dernières rencontres du championnat "effectivement jouées ou gagnées par forfait simple" plus de TROIS joueurs ayant effectivement joué au cours de la saison, tout, ou partie, de plus de DIX rencontres avec une équipe en division supérieure.

La participation, en sur classement, des joueurs U13 à U19 et des joueuses U13 F à U19 F à des compétitions de catégorie d'âge supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie d'âge respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent.

3. - Ne peut participer à un match de compétition seniors organisé par le District, tout joueur de la catégorie U19 dont l'équipe aurait fait forfait la veille ou le jour même seuls les joueurs de cette catégorie ayant pris part à la dernière rencontre disputée par l'une des équipes seniors de son club pourra jouer avec celle-ci.

ARTICLE 12: TERRAINS IMPRATICABLES.

Dans le but d'entretenir de bonnes relations entre les Mairies, les clubs, et le District, et pour la protection des équipements ainsi que la sécurité des joueurs, pour éviter des déplacements inutiles, la Commission des Terrains en collaboration avec le Comité de Direction a décidé que les problèmes occasionnés par les intempéries seront gérés par elle.

Lorsque les intempéries font l'objet d'un Arrêté Municipal :

(Seuls seront pris en compte les Arrêtés Municipaux Réglementaires et non un imprimé préparé à l'avance avec un espace libre pour rajouter la date).

Un Arrêté peut toujours être annulé par un nouvel Arrêté pris par une personnalité compétente.

• Expédier un fax un courriel au District avec copie de l'Arrêté du Maire qui devra être affiché à l'entrée du stade : le vendredi avant 16 heures, en ce qui concerne les matches du samedi et du dimanche.

Exceptionnellement celle-ci, en cas de conditions météorologiques désastreuses, pourra prendre la décision d'annuler la journée complète. Les clubs et les officiels seront avisés par voie de presse le samedi matin et Internet.

- En cas d'interdiction très localisée pouvant paraître suspecte, le contrôle des terrains frappés d'un Arrêté Municipal pourra être effectué par un membre de la Commission des Terrains ou un membre du Comité de Direction. Il fera son rapport en présence d'un représentant de la Mairie et du club recevant, convoqués par téléphone s'ils peuvent être joints et il donnera aussitôt connaissance de ses conclusions aux responsables du District pour décision.
- La Commission pourra aussi, en cas de prévisions météorologiques favorables, ne pas annuler la rencontre et laisser la décision à l'appréciation de l'arbitre le jour du match.
- Si l'Arrêté est pris le jour de la rencontre : les équipes se déplaceront ainsi que les arbitres et le délégué, le match ne sera pas joué ; l'arbitre fera son rapport sur l'état du terrain et informera le club recevant des risques encourus. Ce rapport sera expédié au District dès le lundi pour communication aux Commissions concernées.

Tout club disposant d'un terrain de repli (déclaré et accepté comme tel par le District) n'ayant pas d'interdiction, pourra déplacer le match sur ces installations (prévoir dans tous les cas des chaussures correspondantes à la qualité du sol proposé).

Toutes dispositions devront être prises, par le club visité, pour permettre aux arbitres officiels, délégués et joueurs adverses d'accéder au terrain et aux vestiaires dès leur arrivée, soit une heure au moins avant le coup d'envoi prévu.

Ne pas oublier également l'application possible de l'article 236 des Règlements Généraux de la Fédération :

Tout club dont le terrain est indisponible le jour du match, peut être pénalisé de la perte du match, tel est le cas notamment, pour la fermeture d'un terrain par son propriétaire si l'arbitre déclare le dit terrain praticable ou s'il est mis dans l'impossibilité de pouvoir accéder au terrain.

En tout état de cause, l'arrêté d'interdiction ne peut porter que sur un week-end et doit préciser le ou les terrains compris dans l'enceinte du stade qui font l'objet de l'interdiction.

Lors de la phase aller les matchs de championnat seront inversés si le terrain est impraticable; pour les rencontres de Coupe, les rencontres seront également inversées même si l'équipe joue au niveau inférieur.

Lorsqu'un match est reporté deux fois pour terrain impraticable, le club à l'obligation de trouver un terrain de repli sous peine de match perdu par pénalité

ARTICLE 18 - ORGANISATION MATERIELLE DES MATCHES

- 1- Un match officiel est un match organisé par le District sous son contrôle, par les **clubs** affiliés.
- **2-** L'organisation matérielle de toute rencontre incombe au club visité qui devra fournir quatre ballons minimum en bon état.

Sur un terrain neutre, les équipes en présence et le club organisateur devront fournir chacun, au moins deux ballons. De tous ces ballons en parfait état, l'arbitre désignera celui avec lequel le jeu commencera. Si un match n'a pu avoir lieu où a été arrêté par suite de manque de ballon, le club n'ayant pas présenté le nombre réglementaire de ballons peut avoir match perdu à condition que le club adverse ait introduit des réserves dans les formes réglementaires.

Si les ballons présentés, réglementaires comme prévu, deviennent hors d'usage et qu'il ne puisse en être fourni d'autres, le match sera rejoué.

- **3-** Deux fanions blancs, jaunes ou rouges de 0m45 sur 0m75 devront, sous peine d'amende, être tenus à la disposition des arbitres assistants.
- **4-** Le club visité ou le club ayant son stade désigné pour un match sur terrain neutre est l'organisateur de la rencontre et prend la charge de toutes les obligations qui en découlent.

ARTICLE 25 - FEUILLE DE MATCH

- Pour les compétitions désignées par LE DISTRICT DES ALPES., le recours à la Feuille de Match Informatisée (F.M.I.) est obligatoire. A ce titre, les clubs sont tenus de respecter le Règlement de la F.M.I. figurant à l'article 139 bis des Règlements Généraux de la F.F.F. Tout manquement aux dispositions dudit Règlement pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux.
- 1- Avant le match, les capitaines devront porter sur la feuille de match le numéro de licence, le nom et prénom des joueurs composant l'équipe. Le numéro porté sur le maillot devra obligatoirement correspondre à celui figurant sur la feuille de match au regard de chaque nom. Chaque capitaine devra entourer son numéro de maillot.
- 2- Devront figurer sur la feuille d'arbitrage, les noms, prénom et numéro de licence des dirigeants responsables présents-sur le banc de touche ou sur le terrain et des délégués des équipes en présence.
 - La feuille de match dûment complétée suivant les paragraphes 1 et 2 devra être présentée à l'arbitre au minimum 30 minutes avant la rencontre.
- 3- L'arbitre devra signaler le nombre de licences manquantes par club.
- 4- Le résultat de la rencontre devra être porté par l'arbitre sur la feuille d'arbitrage.
- 5- L'arbitre devra adresser, dans les 24 heures, au Secrétariat du District, un rapport détaillé sur les incidents éventuels du match.
- 6- en cas de feuille de match papier celle-ci sera adressée à la commission organisatrice par courrier ou par Internet, dans les 24 heures suivant la rencontre par l'équipe qui reçoit. Il pourra être remis, ou envoyé par courrier ou par Internet, une copie au club visiteur, un autre exemplaire restant au club visité.
- 7- Au cas où la feuille de match n'aurait pas été expédiée dans les 24 h, (cachet de la poste ou date du courriel à en-tête du club faisant foi) ou déposée directement dans les 48 heures au District, une amende financière fixée par le comité de direction sera infligée au club fautif.
- 8- Lorsqu'un club, malgré deux rappels, n'aura pas adressé la feuille d'arbitrage pour permettre à la commission organisatrice de valablement délibérer, il sera sanctionné par la perte du match par pénalité. La rencontre sera homologuée sur le résultat acquis sur le terrain avec zéro point pour le club recevant et une amende financière fixé par le Comité du Direction.
- 9- Lorsqu'une feuille de match sera transmise alors que la rencontre n'a pas eu lieu à la date prévue (date initiale du calendrier ou celle fixée par la commission compétente en cas de renvoi pour quelque raison que ce soit) et se sera déroulée sans que le District ait donné son aval pour un nouvel horaire, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

ARTICLE 34: CLASSEMENT DANS LES EPREUVES

Pour les épreuves se disputant par matches "Aller et retour", l'attribution des points se fera comme suit :

- * Match nul: 1 point.
- * Match perdu sur le terrain ou par pénalité (hors fraude) : 0 point.
- * Match forfait ou perdu par mesure disciplinaire ou
 - Fraude sur licence ou abandon de terrain :-1 point
- * Match perdu par forfait lors des cinq dernières rencontres : 2 points Pour les épreuves se disputant par matches "Aller simple », l'attribution des points se fera comme suit :

* Match gagne	3 points.
* Match nul	1 point.
* Match perdu sur le terrain ou par pénalité (hors fraude)	
* Match forfait ou perdu par mesure disciplinaire ou	-
Fraude sur licence ou abandon de terrain :	1 point
* Match perdu par forfait lors des deux dernières rencontres :	2 points
our le règlement du critérium U13 : voir le règlement spécifique de la compétitio	n

Toutes les rencontres gagnées ou perdues par pénalité ou forfait donneront le score forfaitaire de trois à zéro, sauf si le score acquis sur le terrain à l'arrêt ou à la fin du match, est plus favorable au club déclaré vainqueur.

Le classement des équipes sera effectué de la façon suivante :

- 1. D'après le nombre de points obtenus pour l'ensemble des matches du groupe après augmentation (bonus) ou déduction des points pénalisant les clubs en fonction des dispositions des règlements disciplinaires spécifique établie par la ligue méditerranée de football
- 2. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs adversaires, le classement sera déterminé par le nombre de points obtenus entre eux.
- 3. En cas de nouvelle égalité de points dans le classement des matches joués entre les clubs ex-æquo, ils seront départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'entre eux, au cours des matches qui les ont opposés, étant admis qu'un match perdu par forfait ou par pénalité, pour ces mêmes matches, classera l'équipe en cause immédiatement après l'autre ou les autres équipes à égalité avec elle.
 - En cas de nouvelle égalité sera retenu le club ayant le meilleur coefficient de sportivité dans le cadre du challenge de la sportivité.
- 4. En cas de nouvelle égalité, les clubs ex-æquo seront départagés au bénéfice de la meilleure différence de buts pour l'ensemble des matches du groupe.
- 5. En cas de nouvelle égalité, les clubs ex-æquo seront départagés au bénéfice du plus grand nombre de buts marqués par chacun pour l'ensemble des matches du groupe.
- 6. En cas de nouvelle égalité, les clubs ex-æquo seront départagés au bénéfice du plus grand nombre de buts marqués par chacun d'eux à l'extérieur pour l'ensemble des matches du groupe.
- 7. En cas de nouvelle égalité, les clubs ex-æquo seront départagés au bénéfice du plus petit nombre de buts encaissés à l'extérieur par chacun pour l'ensemble des matches du groupe.
- 8. En dernier ressort, le classement entre les clubs ex-æquo sera fait par ordre d'ancienneté d'affiliation en partant du plus ancien.
- 9. Dans tous les matches, les rencontres gagnées ou perdues par forfait ou pénalité donneront un score forfaitaire de 3 buts à 0 sauf si le score acquis sur le terrain, à l'arrêt ou à la fin du match, est plus favorable au club déclaré vainqueur, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 187.1 des règlements généraux au cas de réclamation.

ARTICLE 35 bis - MATCH JOUE SUR TERRAIN NEUTRE PAR PENALITE

Pour toutes les compétitions organisées par le District des Alpes, lorsqu'un club est astreint, par pénalité, à jouer sur terrain neutre, alors qu'il aurait dû recevoir sur son propre terrain, le club pénalisé a un délai maximum de sept jours à dater de la notification de la décision pour désigner à la Commission d'organisation un terrain de repli situé à 30 km par la route au moins de son siège.

La non-observation de ces dispositions pourra entraîner pour le club pénalisé, la perte du match par pénalité avec les sanctions financières et sportives qui en découlent suivant la décision de la Commission d'organisation.

Le club pénalisé réputé recevant, devra régler :

- Au club organisateur 20 % de la recette nette ;

- Au DAF le montant forfaitaire prévu dans l'Annexe 1 « Dispositions financières » des Règlements Généraux de la F.F.F., ainsi que le forfait du fonds de solidarité :
- Les frais d'arbitres et de délégués ;
- Les frais de déplacement de l'équipe visiteuse découlant d'un kilométrage supérieur à celui arrêté par la Commission d'organisation lors de l'élaboration de la caisse de compensation.

Ces frais seront à la charge totale du club pénalisé et n'entreront pas en compte dans la caisse de péréquation.

Les frais de déplacement de l'équipe visiteuse découlant d'un kilométrage supérieur à celui prévu initialement est à payer le jour même par le club pénalisé (taux fixé par les dispositions financières).

ARTICLE 65-DUREE DES MATCHES -

La durée des matches est ainsi fixée :

- Seniors, U18,QUATRE VINGT DIX MINUTES
- U16 QUATRE VINGT DIX MINUTES
- U14 QUATRE VINGT MINUTES
- U15 à 8 SOIXANTE DIX MINUTES
- U13/U13F..... SOIXANTE MINUTES
- U11/U11F..... CINQUANTE MINUTES
- U6/U7/U8/U9 (Plateaux)......Durée totale inférieure à 40 MINUTES
- Seniors F (à 7 ou 8) / U17F / U15F......
 SOIXANTE DIX MINUTES

La partie est divisée en deux périodes.

Dans les matches seniors donnant lieu à prolongation, il sera joué à la suite de la partie régulière une prolongation de trente minutes (deux périodes de quinze minutes).

Tous les matches de jeunes et de féminines seront joués sans prolongation.

Vous pouvez voter:

Réponse	Pourcentage
1/Pour	71.8 %
2/Contre	28.2 %
Participants enregistrés	40
Votes reçus	39

Je vous remercie ». Ses modifications sont adoptées.

REGLEMENTS CHAMPIONATS SENIORS

Le Secrétaire Général poursuit : «il y a quelque modification dans le règlement du championnat sénior, mais c'est pour entre en phase avec les règlements sportifs et le statut de l'éducateur :

1.1 Système de l'épreuve :

Les clubs se rencontrent par matchs aller et retour. Le classement se fait par addition de points. Les points sont comptés comme suit :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu sur le terrain ou par pénalité (hors fraude) : 0 point
- Match perdu par pénalité en cas de fraude, forfait, décision disciplinaire ou abandon de terrain volontaire : -1 point
- Match perdu par forfait lors des cinq dernières rencontres : 2 points

En cas de match perdu par pénalité, le club adverse obtient le gain du match dans les cas suivants :

- S'il avait formulé des réserves conformément aux dispositions des articles 142 ou 145 des Règlements Généraux de la FFF et qu'il les avait régulièrement confirmées,
- S'il s'agit d'une des infractions qui permettent l'évocation par la Commission compétente, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF.
- Si la Commission de Discipline ou la Commission d'Organisation le décide dans ses attendus au regard des éléments du dossier. Il bénéficie du maintien des buts marqués au cours de la partie, buts dont le nombre est en tout état de cause fixé à un minimum de 3. Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés.

Dans le cas où la perte du match intervient à la suite d'une réclamation formulée dans les conditions fixées par l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF :

- Le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match,
- Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre,
- Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés. Dans tous les matches, les rencontres gagnées ou perdues par forfait ou pénalité donneront un score forfaitaire de 3 buts à 0 sauf si le score acquis sur le terrain, à l'arrêt ou à la fin du match, est plus favorable au club déclaré vainqueur, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 187.1 des Règlements Généraux au cas de réclamation.

1.2 Durée des rencontres :

Un match dure 90 minutes, soit deux périodes de 45 minutes entrecoupées d'une pause de 15 minutes maximum.

Article 13.2.1 - Obligation de formation des éducateurs/entraîneurs

L'éducateur des équipes concernées (D1 et D2) par ce présent article doit être désigné avant le début des championnats par son club et doit participer à la réunion de début de saison. En cas d'absence à la réunion : voir dispositions financières de la saison en cours. En cas de remplacement provisoire de l'éducateur avant une rencontre, celui-ci devra présenter son diplôme aux officiels et faire confirmer par le club son remplacement par messagerie officielle au secretariat du District. En cas de remplacement définitif, le club devra transmettre au District, le nom, prénom et le diplôme du remplaçant.

En District 1, peut accompagner l'équipe sur l'aire de jeu avant, pendant et après le match et ainsi prendre place sur le banc de touche :

- Un entraîneur titulaire du Diplôme Fédéral d'Animateur Senior ou titulaire du CFF3 validé Coach Sénior
 - ET FACULTATIVEMENT
- Deux dirigeants du club (dont le Président)

En District 2, peut accompagner l'équipe sur l'aire de jeu avant, pendant et après le match et ainsi prendre place sur le banc de touche :

- Un éducateur titulaire de l'attestation du module senior de la formation du Certificat fédéral de Football niveau 3 du CFI Sénior ET FACULTATIVEMENT
- Deux dirigeants du club (dont le président)

Note : l'obtention du DF coach sénior et du CFI Sénior. La certification du CFF3 et l'attestation du module senior peuvent agir de manière rétroactive sur les matchs dirigés par l'entraîneur formé sur la saison en cours.

Se conférer au statut de l'éducateur pour l'évolution des obligations.

Vous pouvez voter:

Réponse	Pourcentage
1/Pour	73.7 %
2/Contre	26.3 %
Participants enregistrés	40
Votes reçus	38

Je vous remercie ». Ses modifications sont adoptées.

REGLEMENT DES COUPES DES ALPE SENIORS

Thierry BALLAND : « je vous propose maintenant des modifications des textes qui concerne les Coupes des Alpes Séniors, Coupe Robert Gage et Coupe Donnadieu :

Coupe GAGE

Article 5 - A partir du 2ème tour, les clubs de District 1, et, à partir du 3ème tour, les clubs régionaux, ou de division supérieure engagés en Coupes de France seront intégrés quel que soit leur niveau, au tour suivant leur élimination de l'épreuve Nationale.

Il en sera de même pour les clubs de District 2 et de division supérieure non engagés en Coupe de France.

Article 10 bis - La FMI ou la feuille de match devra être retournée au District des Alpes dans les 24 heures suivant le match par le club recevant sous peine d'Amende (cachet de la poste faisant foi)

Coupe Donnadieu

Article 3 - Cette épreuve se dispute sous les règlements généraux de la F.F.F. et des Règlements sportifs du District des Alpes. Un joueur, ayant participé à la Coupe des Alpes André Donnadieu pour un club, ne pourra disputer cette épreuve dans la même saison avec un autre club, même en cas de changement de résidence, de garnison si le joueur est militaire, ou le club dissous. Ne pourra y prendre part tout joueur qui a participé à au moins l'une des 2 dernières rencontres ayant joué plus de 10 matchs de compétition officielle en équipe supérieur du plus haut niveau du club. Ne pourra y prendre part tout joueur qui a participé à au moins l'une des 2 dernières rencontres de compétition officielle en équipe du plus haut niveau du club.

Article 5 - Suivant le nombre d'équipes, des épreuves éliminatoires auront lieu. Le nombre en sera fixé d'après le nombre des engagés. Seront exempts au 1er Tour : jusqu'aux 1/16ème de finale : les finalistes de la saison précédente ainsi que les clubs participant aux championnats Régionaux, de District 1.

Article 5 bis - Les équipes des clubs de District 3 éliminées lors du tour préliminaire (cadrage) si celui-ci a eu lieu ou au premier tour de la Coupe Robert GAGE, seront réengagées dans la Coupe des Réserves dès le tour suivant de leur élimination ler tour de celle-ci, ou éventuellement dans le tour de cadrage. Une équipe battue par forfait au 1er tour de Coupe Robert GAGE ne peut participer à la Coupe des Réserves.

Suivant le nombre d'équipes, des épreuves éliminatoires auront lieu. Le nombre en sera fixé d'après le nombre des engagés. Seront exempts : jusqu'aux 1/16ème de finale : les finalistes de la saison précédente ainsi que les clubs participant aux championnats de District 1 et de District 2.

Article 5 bis - Les équipes des clubs de District 3 éliminées lors du tour préliminaire (cadrage) si celui-ci a eu lieu ou au premier tour de la Coupe Robert GAGE, seront réengagées dans la Coupe des Réserves dès le 1er tour de celle-ci, ou éventuellement dans le tour de cadrage.

Une équipe battue par forfait au 1er tour de Coupe Robert GAGE ne peut participer à la Coupe des Réserves.

Article 10 bis - La FMI ou la feuille de match devra être retournée au District des Alpes dans les 24 heures suivant le match par le club recevant sous peine d'Amende (cachet de la poste faisant foi)

Vous pouvez voter:

Réponse	Pourcentage
1/Pour	86.1 %
2/Contre	13.9 %
Participants enregistrés	40
Votes reçus	36

Je vous remercie ». Ses modifications sont adoptées.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS ET COUPES FEMININES

Thierry BALLAND explique que pour les modifications du championnat Féminin, c'est comme pour les championnats Séniors : on le met à jour vis-à-vis du règlement sportif et du statut de l'éducateur :

Article 8 : Système de l'épreuve :

Les clubs se rencontrent par matchs aller et retour. Le classement se fait par addition de points. Les points sont comptés comme suit :

- Match gagné : 3 points
- Match nul: 1 point
- Match perdu sur le terrain ou par pénalité (hors fraude) : 0 point
- Match perdu par pénalité en cas de fraude, forfait, décision disciplinaire ou abandon de terrain volontaire : -1 point
- Match perdu par forfait lors des cinq dernières rencontres : 2 points

En cas de match perdu par pénalité, le club adverse obtient le gain du match dans les cas suivants :

- S'il avait formulé des réserves conformément aux dispositions des articles 142 ou 145 des Règlements Généraux de la FFF et qu'il les avait régulièrement confirmées,
- S'il s'agit d'une des infractions qui permettent l'évocation par la Commission compétente, dans les conditions fixées par les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF.
- Si la Commission de Discipline ou la Commission d'Organisation le décide dans ses attendus au regard des éléments du dossier. Il bénéficie du maintien des buts marqués au cours de la partie, buts dont le nombre est en tout état de cause fixé à un minimum de 3. Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés.

Dans le cas où la perte du match intervient à la suite d'une réclamation formulée dans les conditions fixées par l'article 187.1 des Règlements Généraux de la FFF :

- Le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match,
- Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre,
- Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés.

Dans tous les matches, les rencontres gagnées ou perdues par forfait ou pénalité donneront un score forfaitaire de 3 buts à 0 sauf si le score acquis sur le terrain, à l'arrêt ou à la fin du match, est plus favorable au club déclaré vainqueur, sans

préjudice de l'application des dispositions de l'article 187.1 des Règlements Généraux au cas de réclamation.

Article 11: Encadrement

Toute équipe Féminines devra être obligatoirement accompagnée, sous peine de sanction, d'un responsable mandaté par le club titulaire d'une licence fédérale établie à son nom pour la saison en cours, conformément aux dispositions des Règlements sportifs du District des Alpes de Football.

Il est rappelé que les arbitres bénévoles ne pourront pas coacher.

Par manque d'arbitres, pensez à en prévoir (dirigeants) pour le centre ou la touche.

Incitation à la formation :

- Titulaire du DF coach sénior ou CFI Sénior + AF féminin CFF3 (donc certifié) ou plus = 1 mutation supplémentaire dès la déclaration de l'éducateur est effective.
- Attesté d'un CFI U14-U19 ou CFI Seniors = 1 bon de formation offert pour le module complémentaire

Obligation:

Titulaire du DF coach sénior ou CFI Sénior + AF féminin CFF3 (donc certifié) ou plus = 1 mutation supplémentaire dès la déclaration de l'éducateur est effective.

• Attesté d'un CFI U14-U19 ou CFI Seniors = 1 bon de formation offert pour le module complémentaire

Se conférer au statut de l'éducateur pour l'évolution des obligations.

Vous pouvez voter:

Réponse	Pourcentage
1/Pour	88.2 %
2/Contre	11.8 %
Participants enregistrés	40
Votes reçus	34

Je vous remercie ». Ses modifications sont adoptées.

REGLEMENT CHAMPIONNAT FUTSAL

Pierre-Yves BERNIER prend la parole : « les points de règlement évoluent peu, on aura un peu plus équipe dans le championnat la saison prochaine. Les principaux changements portent sur le règlement des arbitres. Le point sur l'arbitrage c'est qu'on maintient un seul arbitre qui sera désigné avec un dirigeant du club accueillant et un coût pour les clubs de 65€ :

Article 5 - COTATION

Le classement se fait par addition de points.

Les points des matchs sont comptés comme suit :

- 3 points pour un match gagné
- 1 point pour un match nul
- 0 point pour un match perdu
- -1 point pour un match perdu par pénalité

- -1 point pour forfait ou abandon de terrain, pour discipline
- - 2 points par match perdu par forfait lors des cinq dernières rencontres

Article 5 Bis - CAS PARTICULIERS

1. Les rencontres gagnées ou perdues par forfait, pénalité ou pour faits disciplinaires donneront un score forfaitaire de 5 3 buts à 0 sauf si le score acquis sur le terrain, à l'arrêt ou à la fin du match, est plus favorable au club déclaré vainqueur, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 187.1 des Règlements Généraux au cas de réclamation.

Article 7 - ARBITRAGE

Chaque rencontre est dirigée par un arbitre désigné par la Commission des Arbitres. Le club recevant fournira un arbitre auxiliaire officiant en tant qu'assistant. Si un arbitre auxiliaire n'est pas disponible, un dirigeant pour remplir ce rôle.

L'absence d'arbitre n'est pas un motif valable pour ne pas disputer une rencontre. Il peut être remplacé par un auxiliaire ou un dirigeant. En cas de non-désignation par la Commission des Arbitres officiels, les deux clubs désigneront un arbitre principal par tirage au sort. Le perdant au tirage officiera en tant qu'assistant.

Les frais de déplacement et les indemnités d'équipement seront à la charge, par moitié, de chacun des deux clubs. Ces frais seront payés suivant le barème officiel établi par le District et sont réglés par les clubs qui reçoivent, que les personnes aient été désignées d'office ou demandées ponctuellement par les clubs. Les clubs qui reçoivent se feront aussitôt rembourser par les clubs visiteurs la moitié des frais ainsi occasionnés. Ces frais présentés à la mi-temps au club recevant seront réglés, par lui, dès la fin de la rencontre.

En cas de non-règlement de ces frais, le club en cause sera pénalisé d'une amende fixée par le Comité de Direction.

Chaque rencontre est dirigée par un arbitre désigné par la Commission des Arbitres. Le club recevant fournira un arbitre auxiliaire officiant en tant qu'assistant. Si un arbitre auxiliaire n'est pas disponible, un dirigeant pour remplir ce rôle. L'absence d'arbitre n'est pas un motif valable pour ne pas disputer une rencontre. Il peut être remplacé par un auxiliaire ou un dirigeant. En cas de non-désignation par la Commission des Arbitres officiels, les deux clubs désigneront un arbitre principal par tirage au sort. Le perdant au tirage officiera en tant qu'assistant. Les frais de déplacement et les indemnités d'équipement seront à la charge du club recevant. Ces frais seront payés sur la base suivante forfaitaire de 65 € par match que les personnes aient été désignées d'office ou demandées ponctuellement par les clubs. Ces frais sont applicables pour toute compétition futsal (championnat, coupe ou évènement).

Deux arbitres officiels pourront être désignés à la seule demande des clubs.

En cas de non-règlement de ces frais, le club en cause sera pénalisé d'une amende fixée dans les dispositions financières.

Article 10 - DATES, HORAIRES ET DEROULEMENT DES RENCONTRES

1. Les compétitions de Futsal se déroulent le soir, du lundi au samedi sauf dérogation particulière accordée par la Commission.

Tous les clubs doivent communiquer avant le début des championnats les créneaux horaires et les disponibilités de leur infrastructure.

Vous pouvez voter:

Réponse	Pourcentage
1/Pour	79.5 %
2/Contre	20.5 %
Participants enregistrés	40
Votes reçus	39

Je vous remercie ». Ses modifications sont adoptées.

PROIET DE REFORME DES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS IEUNES

Christophe BELLARD, Président de la Commission des Jeunes présente cette réforme : « on a voulu renforcer l'attractivité de ce championnat donc on vous propose un nouveau règlement en utilisant une autre formule pour permettre aux équipes une autre activité qui va se faire tout le long de la saison. On va garder par rapport à la spécificité de notre territoire les championnats en deux phases et les points qui seront acquis en première phase seront conservés en 2ème. Pour synthétiser on aura en première phase une poule de 12 avec des matchs elle aller simple, un classement sera effectué à l'issue et pour la 2^{ème} phase : les play-offs pour les 6 premières équipes du championnat avec un maintien des points acquis en première phase. Avec toujours la possibilité de permettre aux équipes engagées en 2ème phase la possibilité qui correspond à leur niveau de jeu. Par Fabien qui a travaillé en Belgique et qui a trouvé ce système assez intéressant, alors on l'a adapté à notre territoire et à nos championnats. Je pense que c'est une bonne chose pour nous, pour nos jeunes, de rendre le championnat attractif tout le long de la saison et ne pas avoir l'impression de faire une première partie de saison pour rien et d'avoir cette compétitivité, cet esprit qui dure tout le long de la saison.

On est parti sur un maximum d'engagement de poule de 12, mais en fonction des engagements qui seront faits par les clubs, on réadaptera. Une date importante : c'est le 20 juillet pour vous, c'est date limite des engagements pour le championnat de jeunes. Donc il va falloir vite se structurer et renouveler les licences pour être à jour à la rentrée pour qu'on puisse avoir au 20 juillet ces données. Attention les championnats débuteront dès le début septembre.

Avant de passer au vote on revient sur la demande des clubs du 05, c'est à dire de prendre en compte leurs spécificités du territoire pour le calendrier général. On va essayer cette année de de répondre à leurs desideratas en ne proposant pas de championnats sur les périodes de janvier-février mais cela veut dire que le premier week-end des vacances scolaires sera utilisé pour jouer les matchs de championnat. Je suis disponible si vous avez des questions avant ou après les assemblées des clubs. Je suis disponible pour répondre à vos questions merci beaucoup, nous passons au vote :

Réponse	Pourcentage
1/Pour	87.5 %
2/Contre	12.5 %
Participants enregistrés	40
Votes reçus	40

Je vous remercie ». La réforme est adoptée.

REGLEMENT D'ADMINSTRATION GENERALE

Thierry BALLAND reprend la parole : « nous passons au règlement d'administration générale nouvelle présentation, on l'a un petit peu modifié pour une nouvelle présentation Dans le cadre d'une volonté réglementaire cohérente décidée par le District des Alpes, le choix a été fait de procéder à une

révision et une mise à jour des Règlements d'Administration Générale (refonte de présentation et pas de contenu).

La majorité de ces modifications ne sont pas distinctives d'une volonté de changement profond mais plutôt d'une mise à jour de ces règlements pour les mettre en adéquation avec les nouvelles orientations fédérales. Passons au vote :

Réponse	Pourcentage
1/Pour	92.3 %
2/Contre	7.7 %
Participants enregistrés	40
Votes reçus	39

Je vous remercie ». La nouvelle présentation des RAG est adoptée.

Rapport d'Activité

Thierry BALLAND, Secrétaire Général, continue les points à l'ordre du jour et passe au rapport d'activité : « vous avez tous et toutes lu le rapport d'activité est-ce que vous avez des questions ? Si des commissions veulent intervenir ? Vous le savez nous sommes vraiment disposés pour répondre à toutes vos questions. Pas d'intervention des commissions ? Nous passons alors aux remises des récompenses.

Remise des récompenses

Le président, Patrick BEL ABBES, prend la parole et rend hommage à Monsieur Pierre-Yves BERNIER: nous pouvons applaudir Pierre-Yves; 5 ans au district des Alpes! Vous savez tous qu'il va nous quitter pour sa Bourgogne natale. Ça a été un plaisir de travailler avec toi, tu vas nous manquer, nous, nous serons amenés à nous revoir à Dijon lors des délégations, sache que tout le Comité Directeur et les salariés, te disent merci pour ton engagement et pour ce tu as fait, on te souhaite une bonne continuation. Voilà un maillot avec ton nom derrière ».

Pierre-Yves prend la parole : « je remercie toute l'équipe, c'est très gentil. J'ai effectivement passé 5 années ici, enrichissantes. Pour moi professionnellement il y a eu des choses entre-temps qui ont un peu changé la donne donc moi je repars près des miens, ma femme et mes enfants sont à Dijon, je me rapproche d'eux. Je suis là pour vous dire que dans mes diverses missions, il y a vraiment quelque chose qui tu plu énormément : c'était d'être aux côtés pour pouvoir venir vous rencontrer, pour vous bousculer parfois de temps en temps et pour vous faire prendre conscience qu'un club de foot ce n'est pas seulement une équipe senior ou une équipe de jeunes. Continuez à vous. Je vous remercie pour l'accueil que j'ai pu avoir ici et je vous souhaite de bien continuer sans moi ».

Le Secrétaire Général, Thierry BALLAND : « nous allons passer maintenant à la mise à l'honneur, comme chaque année, des bénévoles et mais aussi des clubs ayant fait une belle saison, voire une très belle saison.

J'appelle Pierre VALENSI. J''aimerais qu'il se lève et qu'il aille voir notre président. Merci Pierre pour ton engagement tout au long de ces nombreuses années ».

Patrick BEL ABBES: « Pierre VALENSI: 40 ans au service du football. Le comité directeur voulait te rendre hommage, tu faisais partie du comité directeur avec nous, alors on voulait te dire merci ».

Pierre VALENSI prend le micro : « Merci à tous c'est vrai que je suis rentré au comité de direction juste après la création du district. J'en ai vu des vertes et des pas mures tant au niveau de l'organisation que de l'arbitrage. J'ai beaucoup appris et ça m'a beaucoup apporté dans ma vie personnelle et professionnelle. Je tiens à vous remercier et surtout continuez à faire vivre le district. On est un peu dans des zones particulières mais sans tout ça il n'y aurait pas de cohésion sociale ni rien du tout, alors bon courage à tous. »

M. Patrick BEL ABBES invite les personnalités présentes à venir remettre les récompenses.

Les trophées sont remis aux vainqueurs :

Féminines: EP MANOSQUE

D1: USMD

D2: GAP FOOT 05 2 D3: EP MANOSQUE 2

Futsal: MVR

U18D1 : GAP FOOT 05 U16D1 : GAP FOOT 05 U16D2 : GAP FOOT 05 2

U14D1: GJVD

U14D2: SC VINON DURANCE

Critérium U15 à 8 : AS ST ANDRE CASTELLANNE

Les trophées du fair-Play sont ensuite remis aux clubs ayant eu le moins d'incidents disciplinaires :

D1: ASVG

D2 : ORAISON SPORTS D3 : FC LA SAULCE

Puis ce sont les médailles qui sont remises aux bénévoles méritants. Les médailles fédérales seront remises dans les clubs à la rentrée.

Médailles Fédérales

Médaille d'Or : Serge PRATO / AS ST ANDRE LES ALPES Médaille de Vermeil - Patrick GRECO / GAP FOOT 05 Médaille d'Argent - Laurence BRUNET / FC MALIJAI Médaille de la Jeunesse - Jason WILKES / L'ARGENTIERE SPORTS

Médailles Ligue Méditerranée

Plaquette - Pierre SUBE / ORAISON SPORTS Médaille d'Or - Daniel ROUIT / US VEYNES-SERRES Médaille de Vermeil - Jean-Maurice VALET / CA DIGNE 04 Médaille de Vermeil - Jean-Yves GONNET / FC MALIJAI Médaille d'Argent - Virginie BESSUEILLE / AFC TALLARD Médaille d'Argent - Christophe GELDES / US VIVO Médaille d'Argent - Mike BERTHINIER / MVR Médaille de Bronze - Joël BERNARD / FC LE BRUSQUET Médaille de Bronze - Karine PELLOUX / US VEYNES-SERRES Médaille de Bronze - Julien MARTELLINI / ESMD Médaille de Bronze - Julie ROUX / LARAGNE SPORTS

Médailles District

Médaille de Bronze
Clément FOURNIER / CA DIGNE 04
Sébastien COMBE - FC MALIJAI
Christophe BAUDVIN - L'ARGENTIERE SPORTS
Anthony POTEL - MVR
Philippe BOUCHET GOGUELIN - FC MALIJAI
Martine DECAYEUX - FC MALIJAI
Laurianne ALLIGIER - FC MALIJAI
Bernard IRANZO - FC MALIJAI
Médaille d'Argent
Thierry LEROY - LARAGNE SPORTS
Julien MOLINATTI - LARAGNE SPORTS
Médaille d'Or

Jean-Paul LEROY - LARAGNE SPORTS

Thierry Leroy prend la parole : « Comme vous le savez notre club fête ses 120 ans le week-end prochain avec une grande manifestation sur l'après midi : un match à 15h00 avec une sélection du District avec plusieurs joueurs qui ont été convoqués par Fabien. On remercie les clubs d'avoir accepté de jouer le jeu pour faire jouer un match avec notre équipe première, avec notre entraîneur qui est monsieur Claude Namane. Match à 15h00 entre la section du district et la première de laragne et après à 17h00 le match des légendes avec plusieurs anciens qui devraient participer ».

Pierre-Yves Bernier vient présenter le PEF: « On a quelques récompenses à donner dans le cadre du programme éducatif fédéral : qu'on appelle le PEF. Pour vous rappeler c'est un programme, un outil de la fédération qui vise à transmettre les valeurs de la fédération de plaisir respect engagement tolérance solidarité mais également vos valeurs, vos propres valeurs du club et d'intervenir auprès des plus jeunes. L'idée c'est également de se servir ce de ce qui se fait dans vos clubs pour faire passer des messages auprès de vos jeunes, vous le faites quasiment tous, mais l'idée étant là de le formaliser, de créé de nouvelles choses. Certains clubs se sont beaucoup investis ces dernières années dans ce domaine. Cette année il y a eu 90 actions, on a presque doublé notre score, 11 clubs actifs. Les diplômes sont remis aujourd'hui, les récompenses seront distribuées dans les clubs en présence des enfants à la rentrée. Je tenais à remercier les 11 clubs actifs cette année. C'est le CAD qui représentera la Méditerranée et qui ira à Clairefontaine et week-end prochain avec ces jeunes, le CAD remporte la note de 18.34/20 ; et l'action Coup de Cœur revient au GJMD».



Questions Diverses

M. CANU, du FCCR prend la parole : « je voulais évoquer avec vous le dispositif de paiement des frais des officiels des compétitions, est-ce que le règlement pourrait se faire par virement plutôt que par chèque, est-ce qu'on peut dématérialiser les fiches de frais comme vous l'avez fait pour les FMI et les licences, merci ?

Réponse : Sylvie POIGNET-TESTU, Directrice lui répond : « En ce qui concerne les frais, mettre en place les virements c'est un peu compliqué parce que nous n'avons pas assez de personnel, les autres districts ont des personnes dédiées à la comptabilité, il faudrait qu'on envoie aussi un relevé à tous les clubs mensuellement et pour l'instant ce n'est pas faisable ; pour la dématérialisation on va voir avec le service informatique de la Ligue ».

Monsieur Francis TESTA du FC VOLONNE : «ma question c'est pour les arbitres qui sont hors département et qui viennent arbitrer chez nous, c'est pour leurs frais de déplacement, je pense que ce n'est pas la bonne solution car ils partent de chez eux comme ils sont hors département les frais déplacements coûtent très cher ».

Réponse : Patrick BEL ABBES, Président répond : « nous avons un comité directeur de la Ligue lundi et je sais qu'il y a une refonte des frais des officiels qui va être proposé avec des limitations de kilomètres par catégorie ».

Thierry BALLAND poursuit : « l'arbitre est limité en frais de kilomètre, l'arbitre est limité en déplacement, on va se pencher sur ce problème vous avez bien fait de le souligner ».

M. Michael ROCHARD, MVR pose une question : « moi simplement pour dire on a fait les barrages en futsal, on a eu 2 fois le même arbitre de la Provence qui est venu nous arbitrer.

Réponse de Mr Eric Borghini, Président de la Ligue Méditerranée : « Ce n'est pas normal, tu as raison de le souligner, moi ce que je veux vous dire c'est que lundi nous

avons un comité directeur où nous allons prolonger les commissions de la Ligue jusqu'au 5 octobre, après il y aura des élections et le nouveau comité de direction composera les commissions pour la saison prochaine, sauf la CRA qui va être complètement renouvelé avec un nouveau président. J'ai souhaité complètement changer toute la commission des arbitres avec un nouveau regard, une nouvelle énergie. On a des bénévoles qui nous rendent énormément de services mais ils sont en route dans des vieilles pratiques de fonctionnement, notamment concernant les désignations des arbitres et des observateurs ; j'ai souhaité que la question financière soit beaucoup plus maîtrisée à partir de la saison prochaine; les pré désignations d'arbitre seront effectués la Ligue, la commission des arbitres ajustera en suivant les instructions précises car c'est la Ligue qui paye les arbitres dans certaines catégories donc c'est une chose sur laquelle nous serons très attentifs plus que par le passé. Je pense que le nouveau président da la CRA va s'attacher à travailler encore plus avec les districts, avec les présidents des commissions des arbitres des districts, de manière a vraiment collé aux problématiques des territoires. C'est ce qui sera mis en œuvre dès lundi. C'est la seule commission qui sera changée. J'ai demandé que nous fassions à la Ligue comme la fédération : il y aura une commission restreinte où l'on pourra travailler ».

Sophie SIBON, Vice-Présidente de l'US VIVO 04 : « je voulais savoir quand on arrive en fin de saison, comment ça se passe quand d'autres clubs font des recrues sans venir voir les éducateurs concernés ou les présidents de clubs concernés. On apprend des départs et ça me choque un peu parce que c'est pour aller dans des cas voisins. Nos éducateurs travaillent toute la saison avec leurs joueurs. Ça me choque surtout que nous sommes des clubs voisins on est au courant de rien et c'est désolant ».

Réponse de Fabien MERCADAL, CTD PPF: «je m'en veux un peu parce qu'on avait une idée qu'on va développer cette année. C'est de se rencontrer tous et proposer un protocole pour les recrutements. Le recrutement est tout à fait normal, mais si on le faisait en suivant un protocole, cela nous permettrait d'être prévenu et d'avoir des relations de président à président pour expliquer pourquoi ce joueur nous intéresse. Je regrette de ne pas avoir eu le temps de le faire, je suis persuadé que pour les enfants ce sera bien mieux

Monsieur Borghini intervient : « merci Fabien, je suis très intéressée par ce que tu viens de dire, je vais demander à Nicolas Dubois de se rapprocher de toi parce que cette notion de protocole pour le changement de club c'est quelque chose que j'aimerais mettre en place au niveau régional si je suis toujours là l'année prochaine. Je trouve que c'est vraiment très intéressant parce que c'est négocié, c'est concerté, ce n'est pas brutal, ce n'est pas je dilapide. Non, on est dans le discours. Peut-être vous pouvez commencer chez vous voir si ça fonctionne, mais si ça fonctionne, je pense que ça sera le cas, à ce moment-là on pourra l'étendre au niveau de la Ligue. En complément le comité directeur a décidé, et ça va être discuté la saison prochaine, de mettre des droits de mutation chez les jeunes parce que nous sommes la seule Ligue de France à ne pas mettre de droit de mutation chez les petits. On a toujours fonctionné comme ça. Ca va être de nature à arrêter les pillages. Le principe a été acté mais on n'a pas encore décidé de la répartition entre Ligue district et club, parce qu'une partie de l'argent des droits de mutation reviendra aux clubs quittés pour justement aller dans ce sens. Les mutations entre septembre et janvier se sera un tarif; à partir de janvier ça sera plus cher, donc c'est vraiment un dispositif qui pourra être encore mûri. Les modalités seront examinées par les futurs élus, l'équipe technique régionale, les clubs pour justement arriver enfin à maîtriser des gros scandales qu'on a pu voir lors des changements des clubs, c'est ce qu'on a pu voir notamment chez les filles quand le coach s'en va il emmène toute l'équipe. Cela ce n'est pas possible, ça va aussi freiner les parents ».

Sophie SIBON : «je voulais dire juste pour les droits de mutation, il ne faudrait pas qu'il y ait des droits de mutation dans les retours dans les clubs ».

Monsieur Borghini : « aujourd'hui ce n'est pas possible parce que le service informatique de la fédération ne suit pas. Nous ce qu'on voudrait c'est que les joueurs paient directement la mutation au District ».

Monsieur Roland Latil du FCCR fait un aparté : « il est regrettable pour notre football alpin que le quotidien La Provence n'est pas eu un seul mot toute l'année au niveau du sport départemental et au niveau du football. Je voudrais d'ailleurs rendre hommage au seul quotidien qui a alimenté ces pages et qui est présent aujourd'hui Monsieur Mützig. C'est dommage car grâce à ces quotidiennes le sport a une certaine légitimité et pas un seul mot dans la Provence tout au long de la saison ».

Patrick BEL ABBES répond : « Nous avons signé une tribune avec d'autres comités et les collectivités cette saison pour dénoncer cette situation de traitement de l'information au niveau de notre territoire. Ça devrait changer la saison prochaine. Il devrait remettre en place la page des sports du lundi, je dis bien à priori, ce sont les échos que j'ai de la Provence il y a très peu de temps ».

Sophie SIBON : « j'ai une autre question : aujourd'hui en U14R nous n'avons toujours pas les résultats »

Patrick BEL ABBES répond : « pour cette saison ce sont encore les critères ».

Sophie SIBON continue : « le club a fait la demande, nous n'avons toujours pas de retour et quand on voit sur les réseaux que certains clubs recrutent parce qu'ils montent en U14R ; moi j'ai des parents qui viennent me voir et me demande pourquoi vous ne montez pas ? donc nous on s'en va ».

Patrick BEL ABBES répond : « mais personne n'a les critères, ils ne sont pas sortis ».

Thierry balland : « les réseaux sociaux, pour nous, pour le football amateur, c'est un cancer, chacun dit la sienne, chacun fait passer des fake news ».

Eric Borghini enchaîne: « nous, nous allons recevoir un club lundi, qui qui s'est retrouvé au centre de l'alimentation de rumeurs sur les réseaux sociaux pour soidisant des tricheries et des fraudes, il y a un petit qui joue en 13 ans alors qu'il a 25 ans et ainsi de suite, et les gens marchent. Moi je leur dis faites un dossier à la Ligue, faites une plainte à la Ligue et nous, nos commissions feront le nécessaire. Les gens règlent leurs comptes sur les réseaux sociaux, mais les sociaux il ne faut pas les écouter, ils jettent le discrédit, ils mettent la polémique, ils alimentent tout ça. Ne les écoutez pas. Pour les U14R cela sera connu la semaine prochaine. Bien évidemment il y a des clubs qui savent, qui connaissent, mais ce n'est pas vrai, personne ne sait encore. Certes les gros clubs peuvent imaginer que cette année ils seront encore là mais ils ne le savent pas encore. C'est sur le terrain, c'est à partir des U13, comme

vous allez voter pour dégager les équipes qui arriveront en 14R car c'est un championnat très important, c'est la porte d'entrée en Ligue, c'est une compétition forte pour la Ligue et pour les clubs être dans un des 24 clubs de la Ligue sur le 600. Faire partie des clubs qui sont en U14R c'est vraiment faire partie d'une élite et c'est ce qu'on recherche au niveau de la Ligue, on recherche l'élite là et derrière il y a beaucoup d'influence, beaucoup d'enjeux et beaucoup de désinformations il faut le savoir. »

Sophie SIBON : «je suis d'accord avec vous, mais je trouve ça dommage, c'est très bien qu'ils abolissent le dossier car dans les petits clubs il n'y a que des bénévoles. Dégager du club du temps : les clubs qui ont des salariés sont plus avantagés. Aujourd'hui je suis très déçue de ce comportement, je ne m'attendais pas à ça et comme je suis là aujourd'hui je voulais que ce soit clair avec tous les autres clubs, moi je suis très déçue parce que mes bénévoles ont fait un travail considérable et personne ne nous a appelé je voudrais vous le dire et bon courage pour la suite ».

Clôture de l'Assemblée Générale

M. Patrick BEL ABBES, Président du District clôture : « je veux encore vous dire merci, merci beaucoup pour votre confiance. On va tout faire pour la pérenniser. Nous avons prévu des boissons et des petites choses à manger. Je vous dis à très bientôt sur le terrain. Passez un bon été, reposez-vous bien et bon courage à vous. Merci »

La séance est levée à 12h20

Le Président

Patrick BEL ABBES

Le Vice-Président Délégué

Thierry BALDAND